

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>			
Département(s)	DDTE	Date	19 mai 2026
Numéro	26.137	Heure	14h20

Auteur-e(-s) : Député-e-s interpartis	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Des synergies à créer entre agriculture et prévention des dangers naturels	
Contenu :	
<p>Le Grand Conseil invite le Conseil d'État à intégrer la problématique de la lutte contre le ruissellement dans sa politique de mise en œuvre des Contributions à la biodiversité régionale et à la qualité du paysage (CBrP).</p> <p>Il s'agit essentiellement de définir des mesures CBrP favorables à la percolation de l'eau ayant également un effet direct ou indirect sur la stabilisation des sols, telles que la couverture végétale et diversité des prairies, la plantation de haies, d'arbres isolés et de vergers, entre autres. La création de plans d'eau peut également tamponner localement les « pics de crues » des eaux de ruissellement.</p>	
Développement (facultatif) :	
<p>Les actuelles contributions à la mise en réseau et à la qualité du paysage seront à l'avenir regroupées en une seule, la nouvelle Contribution à la biodiversité régionale et à la qualité du paysage (CBrP). Ce changement vise à améliorer l'efficacité des mesures de promotion de la biodiversité, en plus de simplifier les démarches administratives.</p> <p>La directive a été complétée par le catalogue fédéral de mesures, développé dans un processus collaboratif avec les cantons. En plus des mesures fédérales, les cantons peuvent également définir des mesures régionales qui incluent la définition d'objectifs, d'indicateurs et de valeurs cibles. Il est donc important de saisir cette opportunité pour y intégrer des mesures destinées à maintenir et à améliorer la structure et le régime hydrique du sol et des mesures de protection du sol ou des mesures visant à assurer la qualité des surfaces d'assolement.</p> <p>En zone agricole, le ruissellement est principalement causé par la réduction de la capacité du sol à laisser l'eau percoler, dont les causes peuvent être le tassement (semelle de labour), l'absence d'arbres et de haies ou encore de bosquets. Toute mesure qui augmente la couverture végétale, diversifie les structures paysagères ou ralentit l'écoulement de l'eau contribue mécaniquement à réduire le ruissellement, et également l'érosion.</p> <p>Par exemple, dans la commune de Val-de-Ruz, certaines mesures ont déjà été prises en amont du village de Fontaines pour réduire le risque de ruissellement, particulièrement par la réduction de la largeur des parcelles, par la diversité des cultures et par la réalisation de petits bassins de décantation. Malgré cet engagement volontariste des agricultrices et agriculteurs, la commune déploie ce printemps des travaux conséquents de près de 1,2 million de francs pour réduire encore le ruissellement provenant de la zone agricole dans le village (R25.002). Il s'agit notamment de remodelages de terrain et de l'installation d'une importante buse sous la route Boudevilliers-Fontaines. Ces investissements massifs démontrent que de l'eau de ruissellement continue d'atteindre le village malgré les efforts déjà consentis par les cultivateurs. La nouvelle politique des contributions à la biodiversité régionale peut donc avoir des co-bénéfices importants pour la protection des sols et de la biodiversité, et a donc un rôle primordial à jouer pour lutter contre le ruissellement.</p>	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Céline Barrelet		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Cloé Dutoit	Mireille Tissot-Daguette	Marinette Matthey
Barbara Blanc	Brigitte Leitenberg	David Moratel
Julie Boillat	Jennifer Hirter	Christian Mermet
Christine Ammann Tschopp	Blaise Fivaz	Sandrine Chauvy

Nicolas de Pury	Maxime Auchlin	François Perret
Patrick Erard	Mauro Moruzzi	Marius Hofer
Monique Erard	Edith Magali Barblan	Yves Pessina
Stéphanie Skartsounis	Alina Oppikofer	